



DOSSIER DE SYNTHÈSE

L'évaluation des élèves par les enseignants dans la classe et les établissements : réglementation et pratiques

Une comparaison internationale dans les pays de l'OCDE

Décembre 2014

Pour citer ce document, merci d'utiliser la référence suivante :

Cnesco (2014). L'évaluation des élèves par les enseignants dans la classe et les établissements : réglementation et pratiques. Dossier de synthèse. <http://www.cnesco.fr/fr/publications/evaluation/>

Le Cnesco rend public un rapport sur :

**L'évaluation des élèves par les enseignants dans la classe et les établissements : réglementation et pratiques.
Une comparaison internationale dans les pays de l'OCDE.**

*Comment les élèves sont-ils notés à l'étranger ? Existe-t-il des pays sans notes ? Les enseignants doivent-ils harmoniser leurs évaluations dans les établissements ? Les palmarès d'élèves dans les classes sont-ils autorisés à l'étranger ? Comment les familles sont-elles informées des progressions des élèves dans les autres pays ?
Y-a-t-il une exception française en matière d'évaluation des élèves ?*

À l'occasion de la Conférence nationale sur l'évaluation des élèves lancée par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, **le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) a été sollicité, dans le cadre de ses missions, par le Comité organisateur de la Conférence, pour rédiger un rapport présentant une comparaison internationale des évaluations des élèves dans la classe.**

Il s'agit d'un travail inédit puisqu'aucune comparaison internationale des réglementations de l'évaluation, dans un ensemble large géographiquement, n'avait été réalisée auparavant. L'étude du Cnesco apporte un regard scientifique, appuyé par l'expertise de chercheurs internationaux, et une méthodologie propre en identifiant des critères précis de comparaison de politiques d'évaluation des élèves. Plusieurs dimensions réglementaires sont étudiées pour porter un regard complet sur les différentes facettes de l'évaluation par les enseignants : l'existence de normes nationales en la matière, les obligations en termes de systèmes de notation ou d'annotation, de coopération/harmonisation au sein des établissements, d'usage des évaluations notamment en termes de communication en direction des familles....

En complément de l'analyse des *cadres légaux*, **le rapport ausculte les pratiques évaluatives des enseignants dans les classes et les établissements, en mobilisant différentes enquêtes internationales (PISA, PIRLS, TALIS).**

Des singularités nationales en évaluation		
	Allemagne	Interdit les devoirs écrits lors des deux premières années du primaire.
	Angleterre	A affiné récemment son échelle de notation par lettres en rajoutant le niveau A* (très excellent) pour lutter contre l'inflation des notes et permettre à ses universités prestigieuses (Oxford, Cambridge...) de recruter les élèves les plus talentueux.
	Corée du Sud Québec	Les deux pays notent les élèves sur 100 .
	Danemark	A supprimé les notes au primaire. Mais impose la rédaction, par l'enseignant, d'un Programme individuel de l'élève : l'enseignant y consigne les forces et faiblesses scolaires de l'élève, un bilan de son développement psychologique et social, les objectifs pédagogiques que l'élève doit atteindre ainsi que les moyens et méthodes pédagogiques que l'enseignant mettra en œuvre pour que l'élève atteigne ces objectifs.
	Danemark	Dans le secondaire, l'échelle de notation comprend des notes négatives, de -2 à 12 .
	Danemark	Les enseignants doivent faire passer dans leur classe des évaluations nationales standardisées modulables : les questions s'adaptent, au fur et à mesure des réponses de l'élève, à son niveau scolaire. Ces évaluations ne doivent pas être communiquées aux parents avec une note mais avec un bilan qualitatif des résultats de l'élève.
	Irlande	Les enseignants doivent intégrer l'auto-évaluation de leurs élèves dans leurs pratiques évaluatives.
	Suède	Quand un élève a été trop absent pour être évalué, son bulletin mentionne non pas un zéro mais un symbole particulier : «-».
	Suède	Les classements d'élèves dans la classe sont interdits par la loi.
	Suisse – Canton de Genève	A supprimé les notes, dans les années 1990 et les a rétablies dans les années 2000, à la demande de parents et d'enseignants.

1. Dans les pays de l'OCDE, les réglementations nationales en matière d'évaluation des élèves sont de plus en plus contraignantes

- **Depuis plus de 30 ans, la liberté pédagogique des enseignants s'est trouvée progressivement encadrée par des réglementations qui se sont multipliées.**

Dans les pays OCDE, le développement de nouvelles normes, sous forme de programmes scolaires formulés en objectifs pédagogiques ou en standards (*National curriculum* en Angleterre ou Socle commun en France), a progressivement encadré l'activité évaluative des enseignants dans la classe et dans les établissements.

- **L'apparition de nouvelles normes d'évaluation a conduit à une diversification des modalités d'évaluation imposée aux enseignants.**

Alors que certains pays, comme la France, privilégient les formes d'évaluations traditionnelles, comme les devoirs écrits, dont le contenu est laissé à la discrétion de l'enseignant, d'autres pays, comme l'Angleterre ou le Québec, préconisent ou imposent, dans les textes officiels, de mobiliser de nouvelles formes d'évaluations comme l'auto-évaluation, l'évaluation par les pairs ou le suivi individualisé des élèves.

2. La vision politique nationale de l'école conditionne le système de notation des élèves dans la classe

- **Certains pays ont supprimé les notes, notamment au primaire.**

Certains pays nordiques – comme la Finlande, la Suède, le Danemark ou, dans les années 1990, le canton de Genève - ont supprimé les notes, notamment au primaire. L'interdiction des notes ne signifie pas un moindre encadrement du travail d'évaluation de l'enseignant. Au contraire, souvent, les bilans qualitatifs des élèves sont plus étoffés. Par exemple, le Danemark impose la rédaction d'un Programme individuel de l'élève : l'enseignant y consigne les forces et faiblesses scolaires de l'élève, un bilan de son développement psychologique et social, les objectifs pédagogiques que l'élève doit atteindre ainsi que les moyens et méthodes pédagogiques que lui-même mettra en œuvre pour que l'élève atteigne ces objectifs.

- **D'autres pays ont remplacé la notation chiffrée par une évaluation en niveau de performance (ex : par lettres).**

En Suède, depuis 2012, les lettres A, C et E correspondent à des critères très précis de résultats et de compétences des élèves prédéfinis dans le programme scolaire suédois. L'utilisation des lettres pour évaluer les élèves correspond à des attentes précises en termes de compétences. Ce système d'évaluation peut limiter le caractère subjectif de la note chiffrée et tend à harmoniser les évaluations entre les enseignants.

- **Dans les pays restés fidèles à la notation chiffrée, les échelles d'évaluation varient fortement.**

Les échelles de notation peuvent varier selon le niveau et les voies d'enseignement. En Allemagne, par exemple, au primaire et au collège, les enseignants sont tenus d'évaluer les élèves avec une échelle de 1 (très bien) à 6 (très insuffisant) ; au lycée, l'échelle de notation diffère selon les voies d'enseignement : au *gymnasium*, le lycée de l'élite, de 0 à 15 et dans les voies professionnelles, de 1 à 6. Au Danemark, au lycée, l'échelle de notation comprend des notes négatives, de -2 à 12. En outre, en Corée du Sud ou au Québec, les élèves sont évalués sur 100. Plus l'échelle de la notation chiffrée est étendue plus la notation est précise et traduit souvent une vision élitiste du système scolaire

- **Les notes et leur suppression suscitent des débats nationaux.**

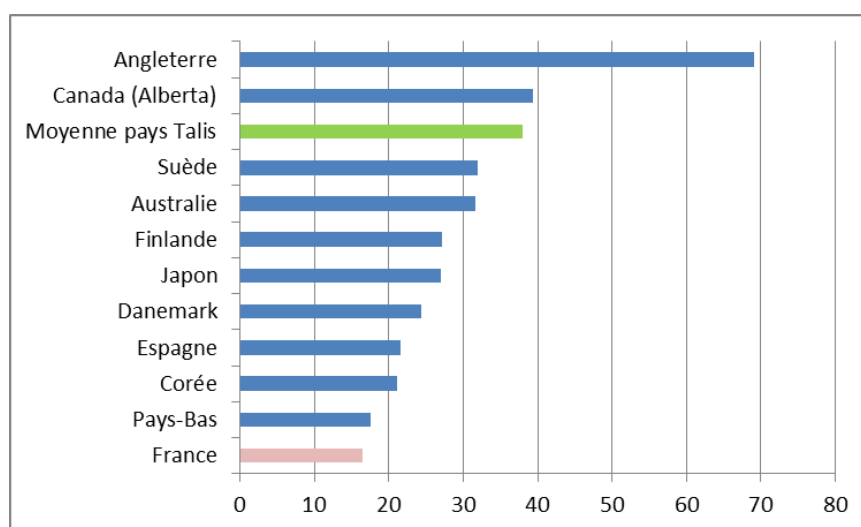
La suppression des notes suscite des débats nationaux et la réglementation en la matière peut évoluer en fonction des alternances politiques. Dans le canton de Genève, après avoir été supprimées dans les années 1990, les notes ont été réintroduites par référendum en 2006. En Suède, suite à l’alternance politique de 2006, l’échelle de notation a été modifiée mettant fin aux mentions littéraires (de très bien à insuffisant) pour généraliser une échelle de notation élargie (A à F).

3. Des pratiques enseignantes qui soulèvent l’importance de la formation en matière d’évaluation des élèves et de la collaboration entre enseignants

- **Dans les pays de l’OCDE, les enquêtes internationales mettent en évidence une variété de modalités d’évaluation.**

Certaines innovations, comme l’auto-évaluation des élèves ou la constitution de portfolios¹ ont particulièrement pénétré les classes. Certains pays sont plus avancés en la matière. En France, au collège, moins de 20 % des enseignants déclarent demander régulièrement à leurs élèves de s’évaluer eux-mêmes, contre 70% des enseignants anglais. La France est le pays de l’OCDE dans lequel les enseignants pratiquent le moins l’auto-évaluation par les élèves (Figure 1).

Figure 1. Pourcentage d’enseignants du premier cycle du secondaire déclarant demander à leurs élèves de s’auto-évaluer « souvent » ou « à chaque séance »



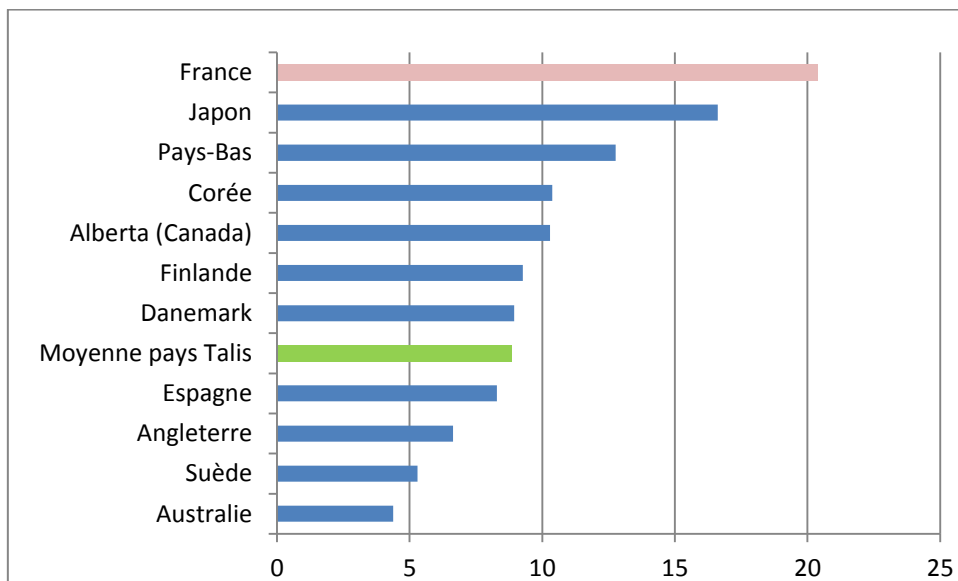
Source : TALIS, 2013

- **Bien que développée, la pratique de la collaboration entre enseignants est moins fréquente en France que dans les autres pays de l’OCDE.**

En France, les pratiques de collaboration en matière d’évaluation des élèves concernent les trois-quarts des enseignants. Cependant, 20 % des enseignants de collège déclarent ne jamais coopérer dans l’instauration de barèmes communs (Figure 2). La France est le pays où les enseignants du premier cycle du secondaire sont les plus nombreux à déclarer ne pas coopérer en la matière. À l’opposé, en Australie, en Suède ou en Angleterre, seuls quelque 5 % des enseignants déclarent ne pas collaborer en matière d’évaluation. Dans ces pays, les politiques nationales recommandent fortement aux enseignants d’échanger pour créer des outils locaux d’enseignement (programmes et progression scolaire pour chacun des établissements...).

¹ Le portfolio de l’élève est défini par un ensemble de réalisations scolaires et de travaux qui attestent ses compétences et ses acquis. Le portfolio permet de garder les traces des réalisations de l’élève de façon continue pour une meilleure évaluation formative.

Figure 2. Pourcentage d’enseignants du premier cycle du secondaire qui déclarent ne jamais collaborer avec d’autres enseignants pour appliquer des barèmes communs pour évaluer les progrès des élèves



Source : TALIS, 2013

- **Les enseignants en France expriment un besoin de formation, en matière d’évaluation des élèves, légèrement plus élevé que dans les pays de l’OCDE.**

En France, la proportion d’enseignants du collège déclarant un besoin important de formation continue en matière de pratiques d’évaluation des élèves, est légèrement au-dessus de la moyenne des pays de TALIS (13.6 %). En revanche, ce besoin déclaré de formation ne dépasse pas 5 % en Angleterre, en Finlande ou en Australie. Le développement dans ces pays d’une politique nationale centrée sur l’évaluation dans la classe n’est certainement pas étranger à ce résultat.

Le Conseil national d'évaluation du système scolaire est une **instance indépendante** créée par la Loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'école de la République, du 8 juillet 2013. Il est **composé de scientifiques issus de champs disciplinaires variés, de parlementaires, provenant de la majorité comme de l'opposition, ainsi que de membres du Conseil économique, social et environnemental**, nommés pour 6 ans.

Le Cnesco mène une **évaluation scientifique et indépendante du système scolaire** afin d'éclairer les divers acteurs de l'école et le grand public. Il **met à disposition son expertise sur les méthodologies d'évaluation**. Enfin, il **promeut une culture d'évaluation en direction des professionnels de l'éducation et du grand public**.

Le Cnesco conduit son action dans une **perspective d'ouverture à l'international, caractérisée par un réseau de chercheurs associés**. Il a ainsi été sollicité par la Commission Européenne pour évaluer scientifiquement les politiques scolaires dans le primaire et le secondaire.

Le Cnesco diffuse les résultats des évaluations auprès des professionnels de l'éducation et du grand public, à travers **un réseau de partenariats et des actions multiples** : rapports d'évaluation, conférences de consensus scientifique, conférences de comparaisons internationales, forums en région, formations universitaires pour les praticiens, kits pédagogiques d'animation de réunion...

CONTACT

cnesco.presse@education.gouv.fr

Tél. 01 55 55 77 11

Cnesco 31-35 rue de la Fédération 75 015 Paris

www.cnesco.fr

Twitter : Cnesco_Educ